

LE RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Imagine la salle de bain d'Elmy et Mexy »

• ORGANISATION

Le Jeu Concours, intitulé « **Imagine la salle de bain d'Elmy et Mexy** », ci-après désigné le « Jeu », est organisé par la société Colgate-Palmolive, SAS au capital de 6 911 180 euros dont le siège social est situé au 9-11 Rue de Débarcadère 92700 Colombes immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 478 991 649.

Elle sera ci-après désignée sous le nom « la Société Organisatrice ».

L'organisation matérielle du Jeu et sa conception sont réalisées par la Société Organisatrice. Ce jeu concours se déroulera du 01/09/2023 8h00 au 30/11/2023 à minuit inclus.

Le jeu se déroulera en France métropolitaine.

• CONDITIONS D'ACCÈS

Le Jeu est sans obligation d'achat.

Le Jeu sera accessible sur Internet à l'adresse suivante : <https://kit-pedagogique-fr.elmex.com/> rubrique "Jeu Concours".

A l'aide du formulaire en ligne disponible en bas de la page <https://kit-pedagogique-fr.elmex.com/> rubrique "Jeu Concours", l'enseignant remplira : le nom, l'adresse et le code UAI de l'école, le niveau de la classe et le nombre d'enfants dans la classe ainsi que le prénom de l'enfant participant au Jeu. Il devra ensuite télécharger le dessin scanné de l'enfant participant.

• MODALITÉS DE PARTICIPATION

Afin de permettre la participation des mineurs de moins de 18 ans, l'enseignant responsable devra recueillir le consentement du titulaire de l'autorité parentale de l'élève qui souhaite participer au Jeu (ci-après désigné " le Participant "). L'enseignant responsable sera le seul dépositaire des dessins en ligne sur le site web indiqué plus haut.

Pour Participer au Jeu, le Participant devra fournir un dessin relatif au thème du Jeu à savoir dessiner la salle de bain d'Elmy et Mexy les deux souris mascottes de la marque. Ce dernier devra être déposé sur le site web : <https://kit-pedagogique-fr.elmex.com/> rubrique "Jeu Concours" par l'enseignant responsable de l'élève.

L'enseignant responsable devra compléter le formulaire de participation par classe en indiquant : le nom et l'adresse de l'école, son code UAI ainsi que le niveau de la classe du Participant au jeu.

Les dessins devront être réalisés en format A4 et enregistrés obligatoirement au

format PDF, PNG ou JPG en nommant le fichier avec le prénom de l'élève, par exemple : Jean.jpg. L'enseignant devra rassembler les dessins de tous les Participants de sa classe dans un dossier compressé au format .zip portant le niveau de la classe ainsi que le nom de l'école, par exemple : CE1_Nomécole.zip. C'est ce dossier compressé qui devra être téléchargé dans le formulaire de participation.

Un seul dessin est autorisé par élève.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte, de même que toute participation reçue par courrier sera rejetée par la Société Organisatrice.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes de jeu et de ce présent règlement.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Toute participation ou identification incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

- **CONDITION ESSENTIELLE ET VALIDATION DU DESSIN**

Pour être validé le dessin devra remplir des conditions et critères précis. Le dessin transmis par l'enseignant depuis le site web : <https://kit-pedagogique-fr.elmex.com/> devra être en adéquation avec le thème du Jeu relatif à l'hygiène bucco-dentaire. Le dessin devra illustrer la salle de bain d'Elmy et Mexy. Les éléments suivants devront être présents sur le dessin pour être validé :

- La représentation d'une brosse à dent et/ou un dentifrice
- La représentation d'Elmy et Mexy

Les dessins reçus seront répartis, en fonction du niveau de la classe des participants, dans l'une des trois catégories suivantes

- Catégorie 1 : CP - CE1
- Catégorie 2 : CE2 - CM1
- Catégorie 3 : CM2 - 6ème

Tout dépôt de dessin sera soumis à un contrôle a priori, c'est-à-dire qu'il sera vu et étudié avant sa mise en ligne par les membres organisateurs de l'équipe marketing de la Société Organisatrice (ci-après désignés "le Jury").

La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas retenir un dessin qui ne respecterait pas les conditions du Jeu.

Seront aussi exclus du concours les dessins qui proposent un contenu jugé à

caractère publicitaire, promotionnel, commercial, illicite, choquant, diffamatoire, pornographique, raciste, haineux, ou qui porte plus largement atteinte à la dignité humaine ou non conforme aux dispositions légales en vigueur.

Le Participant certifie être l'auteur des dessins et déclare qu'ils sont originaux et ne reproduisent pas une œuvre préexistante.

Le Participant garantit à la Société Organisatrice qu'aucun des dessins réalisés ne portera atteinte à la propriété des biens et/ou aux titulaires de droit sur des marques, textes, photographies, images, vidéos etc.

En conséquence, il déclare et garantit qu'il est en possession des autorisations nécessaires à la reproduction ou représentation des dessins sur lesquels figurent des biens meubles ou immeubles, ou représentant des situations soumises à autorisation.

Le Participant s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et /ou procédure quels qu'en soient les formes, objets et nature formés contre la Société Organisatrice et qui se rattacherait directement ou indirectement à la réalisation et /ou l'exploitation de ces dessins.

Le Participant accepte l'ensemble des conditions de dépôt stipulées ci-dessus et est pleinement conscient que dans l'hypothèse où une procédure judiciaire serait intentée à l'encontre de la Société Organisatrice du fait de cette publication, cette dernière aurait la faculté d'appeler Le Participant en garantie.

- **AUTORISATION**

Le Participant autorise à titre gracieux l'utilisation de ses dessins par la Société Organisatrice sur le site [https://kit-pedagogique-fr.elmex.com/.](https://kit-pedagogique-fr.elmex.com/)) rubrique "Jeu Concours" pendant 2 ans.

A cet effet, le Participant autorise la Société Organisatrice, à représenter, à reproduire et à diffuser ses dessins. Il autorise en outre la Société Organisatrice à procéder, le cas échéant, aux adaptations nécessaires à leur utilisation. En effet, les dimensions des dessins pourront être modifiées par la Société Organisatrice afin que le format corresponde à la mise en page du site. Cette autorisation est valable à compter de 01/09/2023 et jusqu'au 31/12/2024.

Chaque Participant autorise la Société Organisatrice à reprendre ses dessins si ces derniers rentrent dans le top 13 des dessins sélectionnés.

- **DÉTERMINATION DES GAGNANTS**

Les gagnants du Jeu seront déterminés par le Jury, lequel veillera à ce que les critères précédemment mentionnés soient respectés. Le Gagnant sera sélectionné de façon loyale, de bonne foi, sous respect des critères de validation liés au thème du Jeu.

Au total, 13 dessins gagnants seront sélectionnés parmi l'ensemble des dessins déposés sur le site web : <https://kit-pedagogique-fr.elmex.com/> dans l'onglet approprié "Jeu concours".

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins déposés et validés selon le respect des critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Qualité artistique

Pour chaque catégorie d'âge, le Jury classera les dessins les plus fidèles aux critères en leur attribuant une note sur 10.

- Dans la catégorie 1 (CP-CE1) : 4 dessins gagnants
- Catégorie 2 (CE2-CM1) : 5 dessins gagnants
- Catégorie 3 (CM2-6ème) : 4 dessins gagnants

Les dessins gagnants seront ceux qui auront obtenu, au sein de leur catégorie, les notes les plus élevées. En cas d'ex-æquo, le Jury délibérera afin de départager les vainqueurs.. Un gagnant principal sera élu toute catégorie confondue parmi les 13 dessins.

- **GAIN**

Les 13 gagnants ainsi que chaque élève de leur classe et leur enseignant(e) remporteront un calendrier (dans la limite de 35 calendriers par classe), reprenant l'ensemble des 13 dessins gagnants. La couverture dudit calendrier sera réservée au dessin du principal Gagnant.

Le principal Gagnant, qui verra son dessin se classer en première position remportera un bon cadeau La Fnac d'une valeur de 75€, qui sera envoyé à l'adresse postale ou sur le mail de l'école à l'aide des informations renseignées sur le formulaire de participation. Les frais d'envoi sont pris en charge par la Société Organisatrice. Les Gagnants positionnés en deuxième et troisième positions remporteront un abonnement d'un an au magazine Science et vie Junior d'une valeur de 69€. L'école prend la responsabilité de remettre les gains aux trois Gagnants.

Le gain ne peut donner lieu, de la part du Gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit discrétionnaire de modifier le gain mis en jeu en cas d'événement indépendant de sa volonté comme une défaillance d'un partenaire ou d'un fournisseur de la dotation, et de proposer au Gagnant une autre dotation de nature et de valeur identique ou supérieure.

S'agissant du lot pour lequel la Société Organisatrice n'est ni fabricant, ni fournisseur, ni vendeur, ni distributeur, sa responsabilité est strictement limitée à sa délivrance.

Les gains offerts dans le cadre du jeu concours ne sont en aucun cas destinés à la revente.

- **MODALITÉS DE REMISE DU GAIN**

Le Gagnant sera notifié de son gain dans un délai minimum de 30 jours ouvrés après le vote du Jury par l'envoi d'un mail à l'enseignant qui a inscrit le Participant.

Le calendrier sera envoyé à l'adresse postale de l'école indiquée sur le formulaire de participation. L'école prend la responsabilité de distribuer les calendriers à la classe du Gagnant.

Le Gagnant ne pourra obtenir qu'un seul gain.

Il ne sera adressé aucun email, courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de problèmes et/ou de détériorations intervenus pendant le transport ou l'expédition du gain. Dans ce cas, la responsabilité du transporteur devra être recherchée directement par le Gagnant qui en fera son affaire sans recours contre la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de non distribution des calendriers et des gains une fois ceux-ci déposés par le transporteur à l'école.

- **RESPECT DES RÈGLES**

Participer au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants. La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalidier les gains de toute personne ne respectant pas totalement le règlement.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu. Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du Participant.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de l'inscription au Site ou de la détermination des participants.

- **RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue dans les cas suivants :

- Lorsque le présent jeu-concours doit être modifié, écourté ou annulé pour une

cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement pourront éventuellement être publiées pendant le jeu concours. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement et seront consignées chez l'huissier détenteur du règlement.

- du fait d'une erreur d'acheminement des colis, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration et de toutes autres perturbations dans l'acheminement (grèves).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du site Internet [https://www.\(kit-pedagogique-fr.elmex.com\)](https://www.(kit-pedagogique-fr.elmex.com)) empêchant toute participation au Jeu.

Il est expressément rappelé que l'internet n'est pas un réseau sécurisé. A cet égard, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation, par tout Participant, des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus sur le réseau internet.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable notamment de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau via le site et/ou la/les Pages du Jeu.

En particulier, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et/ou à la/les Pages du Jeu et sa participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

- **INFORMATIQUE ET LIBERTES**

La Participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée. Les Participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'organisation du jeu (détermination des gagnants et attribution des dotations).

Les données sont conservées dans la limite de la finalité poursuivie. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ni conservées à l'issue du jeu.

Toutes les opérations sur les Données Personnelles des Participants seront

réalisées dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment de la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données.

Les Données Personnelles collectées pourront être transmises aux destinataires suivants

- Les prestataires techniques de Colgate-Palmolive qui traitent les informations collectées aux fins stipulées dans les présentes ou assurent la maintenance de ses Sites Internet. Ces prestataires peuvent être situés hors de l'Union européenne.

- Colgate-Palmolive, ses filiales et sociétés mères.

- Les organismes publics, les auxiliaires de justice, les officiers ministériels, afin de se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, ou pour répondre à toute demande d'une autorité légalement habilitée à accéder aux données à caractère personnel.

Les informations fournies peuvent être transférées vers des pays situés hors de l'Union européenne. Ainsi, le cas est susceptible de se produire lorsque les serveurs sont situés dans un pays extérieur à l'Union européenne ou si l'un des fournisseurs de Colgate-Palmolive est situé dans un pays extérieur à l'Union européenne. Nous partageons également les informations entre les sociétés du groupe, installées partout dans le monde, y compris Colgate-Palmolive Company aux Etats-Unis. Ces pays peuvent ne pas avoir les mêmes lois que celles en vigueur au sein de l'Union européenne sur la protection des données. Les flux vers des pays ne disposant pas d'une protection des données personnelles équivalentes sont alors encadrés par les clauses contractuelles types définies par la Commission européenne.

Colgate-Palmolive s'engage à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles qu'elle estime utiles et appropriées au regard de la nature des données, afin de garantir la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles collectées et, notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Pour plus d'information sur l'utilisation des données par Colgate-Palmolive, vous pouvez consulter notre Politique de confidentialité <https://www.colgatepalmolive.fr/legal-privacy-policy/privacy-policy#:~:text=Dans%20le%20cadre%20des%20Services,religieuses%20ou%20autres%20croyances%2C%20les>

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données, d'un droit d'opposition et de portabilité de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès, Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique via la rubrique contact du site internet de Colgate-Palmolive, www.colgatepalmolive.fr ou par courrier postal à: Colgate-Palmolive, Service Consommateurs, 9-11 rue du Débarcadère, 92 700 Colombes, en joignant une copie de votre pièce d'identité.

Les données personnelles des Participants étant nécessaires à la gestion du jeu, tout Participant demandant la suppression de ses données avant la fin du jeu sera

exclu du jeu concours.

- **CONVENTION DE PREUVE**

La Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un Participant. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations d'un traitement informatique relatif au Jeu.

Ainsi, sauf en cas d'erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit. Les informations communiquées au cours du jeu concours feront l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à l'organisation et/ou la gestion du jeu et ne seront pas conservées à l'issue du jeu.

- **ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au jeu concours « Imagine la salle de bain d'Elmy et Mexy » implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Ce dernier est déposé à l'Etude de Maître Renaud DIEBOLD, Commissaire de justice associé, en résidence à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 47-49 avenue Edouard VAILLANT, laquelle est confiée le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre. Ce règlement est disponible sur <https://kit-pedagogique-fr.elmex.com/> et par courrier. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur jusqu'à 15 jours après la fin de validité du jeu (cachet de La Poste faisant foi), en joignant un RIB/ RIP émanant d'une banque domiciliée en France, sur simple demande à l'adresse suivante :

Colgate-Palmolive

Service Marketing

9-11 Rue de Débarcadère

92700 Colombes

Il en ira de même pour tout(e) éventuel(le) avenant ou modification apporté(e) au présent règlement.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant, lequel sera déposé auprès de l'huissier de justice dépositaire à l'adresse ci-dessus.

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne ou celle obtenue par toute personne qui en aurait fait la demande, la version déposée chez l'huissier prévaudra dans tous les cas de figure.

- **LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Les Participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au Jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Jeu ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci ce, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre la Société Organisatrice et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux dispositions applicables.